



C'est quoi ?



Le livret de famille regroupe les extraits des actes de l'état civil d'une même famille.

Il est remis automatiquement par l'officier de l'état civil :

- lors de la célébration du mariage.
- lors de la déclaration de naissance du premier enfant, si au moins l'un des parents est de nationalité française ou né en France.
- lors de la transcription sur les registres de l'état civil du jugement d'adoption d'un enfant par une personne seule.
- à la demande des parents lors de la déclaration d'un enfant sans vie.

La délivrance du premier livret est gratuite

**Un duplicata du livret de famille pourra être délivré
sous certaines conditions.**



**Si les titulaires du livret de famille sont tous deux décédés,
celui-ci ne pourra être reproduit**

MAIRIE DE NARBONNE

DUPLICATA LIVRET DE FAMILLE



C'est quoi ?



Le duplicata de livret de famille consiste à la reproduction du premier livret pour les raisons suivantes :

- divorce, rectification, séparation
- perte, vol, destruction, détérioration

Qui peut en faire la demande ?

Le(s)parent(s) ou l'époux (ses) domiciliés à Narbonne.

Comment ?

- Soit en téléchargeant le formulaire de demande sur www.narbonne.fr
- Soit en allant le récupérer sur les sites cités ci-dessous.

Où retirer le formulaire ?

- **Direction de l'Etat Civil et formalités administratives**

19 bis, rue Gustave-Fabre, (quartier cœur de ville)
04.68.90.30.36 - du lundi au vendredi de 8h15 à 12h45 et de 14h à 17h
etatcivil@mairie-narbonne.fr

- **Maison des services**, 1 rue de la Naiade (quartier Saint-Jean Saint-Pierre) :

04.68.90.31.31 - du lundi au vendredi de 8h à 17h
accueil.mds@mairie-narbonne.fr

- **Mairie annexe de Narbonne-Plage**, avenue du théâtre :

04.68.49.82.03 - du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h
accueil.narbonne-plage@mairie-narbonne.fr

- **Maison de Proximité**, 55 Bd de Réveillon - 04.68.90.31.51

mercredi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 17h - accueil.mdp@mairie-narbonne.fr



Le dépôt du formulaire et le retrait du livret se font exclusivement à la Direction de l'Etat Civil, 19 bis rue Gustave Fabre.

Combien ça coûte ?

SECOND ORIGINAL (divorce, rectification, séparation) : délivrance gratuite à Narbonne

DUPLICATA (perte, vol, destruction, détérioration) : Si mariage ou naissance du premier enfant à Narbonne, participation forfaitaire de 10€.

Délai : Variable en fonction des villes à solliciter pour la complétude du livret



Si le(s) titulaire(s) du livret de famille sont tous deux décédés, celui-ci ne pourra être reproduit.